

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire dans la salle de l'Amitié, après convocation légale adressée le 12 mars 2018.
La séance est ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mr MABILEAU, Mr GRIVAUT, Mme THIBEAUD, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.
Madame PRIEUR donne pouvoir à Madame LAMANDÉ.
Madame ANGLARET donne pouvoir à Monsieur GRIVAUT.
Absent : Monsieur NEVERS.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur MABILEAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNE

COMPTE DE GESTION COMMUNE

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2017 de Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Monsieur VIGNERON, doyen d'âge, comme Président,

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur VIGNERON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES →	1 160 541.04 euros
RECETTES →	1 524 648.15 euros
Excédent	364 107.11 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES →	782 842.29 euros
RECETTES →	532 452.32 euros
Déficit	250 389.97 euros

	CLÔTURE 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE AFFECTATION	EXERCICE 2017	CLÔTURE 2017
Fonctionnement	555 922.69	30 891.00	364 107.11	889 138.80
Investissement	190 469.03	0	- 250 389.97	- 59 920.94
TOTAL	+ 746 391.72	30 891.00	113 717.14	+ 829 217.86

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2017, donne quitus à Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : + 525 031.69 euros

Au titre de l'exercice arrêté : + 364 107.11 euros

soit un résultat à affecter de : + 889 138.80 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté était de 148 404 euros

Besoin de financement de la section d'investissement

hors restes à réaliser :

- 59 920.94 euros

Solde des restes à réaliser en investissement :

- 68 090.00 euros

Besoin à couvrir :

- 128 010.94 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 1068, section investissement, la somme de 128 011 euros et de reporter au compte 002, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 761 127 euros.

3 TAXES

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour le Budget Primitif 2018, ce qui laisse les taux fixés à :

Taxe Habitation	11.76 %
Taxe Foncier (bâti)	18.02 %
Taxe Foncier non bâti	43.84 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, des votants, le Budget Primitif 2018, qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

1 989 127 euros pour la section de Fonctionnement,

821 811 euros pour la section d'Investissement.

LES PIEDS BLANCS

COMPTE DE GESTION

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Lotissement des « PIEDS BLANCS » Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Monsieur VIGNERON, doyen d'âge, comme Président,

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur VIGNERON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Lotissement des "PIEDS BLANCS" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES →	47.10 euros
RECETTES →	51 005.00 euros
Excédent →	50 957.90 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES →	0 euros
RECETTES →	47.10 euros
Excédent →	47.10 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE

	CLOTURE 2016	AFFECTATION	EXERCICE 2017	CLOTURE 2017
Fonctionnement	- 218 189.77	0	50 957.90	- 167 231.87
Investissement	- 3 070.55	0	47.10	- 3 023.45
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	- 221 260.32	0	51 005.00	- 170 255.32

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du lotissement des « PIEDS BLANCS », donne quitus à Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : - 218 189.77 euros

Au titre de l'exercice arrêté : 50 957.90 euros

soit un résultat à affecter de : - 167 231.87 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, le déficit de fonctionnement d'un montant de 167 232 euros.

BUDGET PRIMITIF 2018

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, des votants, le Budget Primitif 2018 du lotissement des « PIEDS BLANCS » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

171 270 euros pour la section de Fonctionnement,
3 024 euros pour la section d'Investissement.

CLOS POINTU

COMPTE DE GESTION

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Lotissement « LE CLOS POINTU » Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Monsieur VIGNERON, doyen d'âge, comme Président,

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur VIGNERON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Lotissement "LE CLOS POINTU" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>			
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	➔	1 594.24 euros	
RECETTES	➔	1 593.93 euros	
Déficit	➔	0.31 euros	
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	➔	1 593.93 euros	
RECETTES	➔	0 euros	
Déficit	➔	1 593.93 euros	
<u>RÉSULTAT DE CLOTURE</u>			
CLOTURE 2016	AFFECTATION	EXERCICE 2017	CLOTURE 2017
Fonctionnement - 75 161.13	0	- 0.31	- 75 161.44
Investissement - 68 014.84	0	- 1 593.93	- 69 608.77
-----	-----	-----	-----
TOTAL - 143 175.97	0	- 1 594.24	- 144 770.21

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du lotissement « LE CLOS POINTU », donne quitus à Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : - 75 161.13 euros
Au titre de l'exercice arrêté : - 0.31 euros
soit un résultat à affecter de : - 75 161.44 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, le déficit de fonctionnement d'un montant de 75 161 euros.

BUDGET PRIMITIF 2018

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les votants, le Budget Primitif 2018 du lotissement « LE CLOS POINTU » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de

177 630 euros pour la section de Fonctionnement
69 609 euros pour la section d'Investissement

SOUS LA BOSSE

COMPTE DE GESTION

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Lotissement « SOUS LA BOSSE » de Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Monsieur VIGNERON, doyen d'âge, comme Président,

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur VIGNERON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Lotissement "SOUS LA BOSSE" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	→	212 625.73 euros
RECETTES	→	212 625.29 euros
Déficit	→	0.44 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	→	255 559.34 euros
RECETTES	→	0.00 euros
Déficit	→	255 559.34 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE

	CLOTURE 2016	AFFECTATION	EXERCICE 2017	CLOTURE 2017
Fonctionnement	0	0	- 0.44	- 0.44
Investissement	- 168 310.05		- 255 559.34	- 423 869.39
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	- 168 310.05	0	- 255 559.78	- 423 869.83

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du lotissement donne quitus à Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :	0 euros
Au titre de l'exercice arrêté :	- 0.44 euros
soit un résultat à affecter de :	- 0.44 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, le déficit de fonctionnement d'un montant de 1 euros.

BUDGET PRIMITIF 2018

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, des votants, le Budget Primitif 2018 du lotissement « SOUS LA BOSSE » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

438 651 euros pour la section de Fonctionnement,
423 870 euros pour la section d'Investissement.

CLOS MARTEAU

COMPTE DE GESTION

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Annexe « CLOS MARTEAU » de Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Monsieur VIGNERON, doyen d'âge, comme Président,

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur VIGNERON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe "CLOS MARTEAU" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	→	48 784.30 euros
RECETTES	→	49 290.00 euros
Excédent	→	505.70 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	→	9 218.48 euros
RECETTES	→	45 000.00 euros
Excédent	→	35 781.52 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE					
	CLOTURE 2016	AFFECTATION	EXERCICE 2017	CLOTURE 2017	
Fonctionnement	1 051.51	0	505.70	1 557.21	
Investissement	- 2 146.10		35 781.52	33 635.42	
		-----	-----	-----	
TOTAL		- 1 094.59	0	36 287.22	35 192.63

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe « CLOS MARTEAU », donne quitus à Madame le Receveur Municipal et Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : 1 051.51 euros

Au titre de l'exercice arrêté : 505.70 euros

soit un résultat à affecter de : 1 557.21 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1557 euros.

BUDGET PRIMITIF 2018

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, des votants, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « CLOS MARTEAU » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de : 5 517 euros pour la section de Fonctionnement,

48 800 euros pour la section d'Investissement.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser à :

- AFRIEJ	➔	21725.25 €
- AFRIEJ	➔	400 €
- ADMR les tuffeaux	➔	800 €
- CLUB JEUNESSE RETROUVEE	➔	200 €
- RESTOS DU COEUR	➔	400 €
- ASS. SAUMUROISE PROTECTION ANIMALE	➔	502 €
- SCLEROSES EN PLAQUE	➔	150 €
- ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX 49	➔	160 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

DIA

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en Mairie le 21 février 2018, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriété cadastrée section ZK n° 692, située 25, rue de la Cave Grolleau Pocé à DISTRÉ, d'une superficie totale de 4 928 m² ;

Ce bien est classé en zone UB/Ar au Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

AVANCEMENT DE GRADE

Madame CHAMBRY, Adjointe, informe des nouvelles conditions d'avancement de grade, depuis 2017.

Au regard de ces conditions, la commission Personnel s'est prononcée favorablement sur l'avancement de 3 agents en retenant, en plus des critères habituellement retenus, celui d'équité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

➤ de solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour valider les cas suivants

- 2 Adjoints Technique Territorial au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe ;
 - 1 Adjoint Territorial d'Animation au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe ;
- d'ouvrir 2 postes d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2018 ;
 - d'ouvrir un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2018.

D.C.E. ZAC DE SOUS LA BOSSE

Monsieur le Maire présente le document de consultation des entreprises (DCE) relatif à la première tranche de travaux de la ZAC de SOUS LA BOSSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le DCE et charge Monsieur le Maire d'en faire la publication auprès des entreprises et sur le site des Achats publics 49, pour une remise des offres et ouverture des plis le 14 mai 2018.

NOMS DE RUES

Dans le cadre de la tranche n° 1 de la ZAC de SOUS LA BOSSE, Madame COCHARD, Adjointe, propose qu'il soit donné à la rue principale et à la voie sans issue des noms à consonances agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir le thème des variétés de céréales et de donner le nom de : Rue du Bleu de Noé à la voie principale de la ZAC et le nom de : Allée du Roux d'Anjou à la voie sans issue.

FEU D'ARTIFICE

Sur proposition de Monsieur RABILLER, Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Pyro-Concept pour tirer le feu d'artifice prévu le samedi 30 juin 2018, pour un montant de 2725 € TTC.

ACCUEIL COMMUNAL DU MERCREDI

Monsieur Le Maire fait part de la demande d'un parent d'élève qui, ayant perdu son emploi, demande que son enfant ne fréquente plus l'accueil communal du mercredi et qu'il soit exonéré du paiement du solde dû jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il propose de modifier le règlement comme suit : toute famille dont l'enfant ne fréquentera plus l'accueil communal du mercredi, sur le motif de la perte d'emploi, sera exonéré du paiement, sur présentation d'un justificatif. Par contre, tout mois commencé sera dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette modification.

Pour copie conforme au registre,
Le 23 mars 2018

Le Maire,
Eric TOURON